

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 23 MAI 2023**



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce vingt-troisième jour du mois de mai, deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Stéphane Elliott
Mélissa Gendron
Annik Carle
Deepah Mojah
Daniel Lamer

Représentants des enseignants

Manon Trépanier
Louise Tremblay

Représentante du personnel de soutien

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

Félix Lampron
Flavie Bédard

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand

1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mc Kinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 23 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MONSIEUR Daniel Lamer, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié pour la séance ordinaire du 26 mai 2023.

108-CÉ-22-23-36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 avril 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MONSIEUR Stéphane Elliott, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-22-23-37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mme Paquin nous indique que la journée d'été aura lieu le 7 juin.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucun courrier

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT

- Félix et Flavie nous parlent du Rendez-vous Panquébécois qui se déroulera du 1^{er} au 4 juin, à Laval. Lors de cet événement, qui sera animé en collaboration avec Flavie Bédard, les élèves participeront à une panoplie d'ateliers de formation sur les arts de la scène, des visites touristiques ainsi que des activités sociales de toutes sortes.
- Le gala reconnaissance se tiendra le 2 juin à 18 h 30.
- La collation des grades aura lieu le 8 juin. Les maires de chacune des municipalités remettront une bourse aux élèves habitant leur territoire.
- La journée des finissants se tiendra le 9 juin au Lac Castor.

- La journée récompense des élèves méritants aura lieu le 22 juin, à la ronde.
- Le bal des finissants aura lieu le 23 juin à la salle de la Nouvelle-France.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Annik Carle nous indique que des policiers ont tenu une conférence sur le confinement barricadé, dans chacun des établissements scolaires. Cela a suscité beaucoup de questions, surtout de la part des parents d'enfants fréquentant les écoles primaires. De nouvelles façons de faire pourraient prendre place à compter de l'an prochain, afin de rassurer les parents.

PEVR : consultation finale. Une présentation des résultats finaux a été faite à l'ensemble du comité de parents.

La période d'inscription scolaire : elle sera devancée à novembre plutôt qu'à la fin janvier. Pour des questions de logistique, en lien avec les trois grandes écoles de Trois-Rivières.

Tous les comités de parents ont envoyé une lettre au ministre en lien avec l'enseignante qui a fait les manchettes en raison de son comportement violent envers les enfants de sa classe.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 Mesures dédiées et protégées - attestation de déploiement

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été faits par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas partie du budget de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement dont voici les mesures dédiées et protégées couvertes par le montant alloué :

- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement (15010) 180 027\$
- Aide alimentaire (15012) 38 569\$
- Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé (15021) 12 456\$
- Bien être à l'école et dans les centres de formation FGJ (15022) 5 709\$
- Activités parascolaires au secondaire (15028) 167 223\$
- Culture à l'école (15186) 19 259\$
- Formation RCR 3^e secondaire (15200) 1 243\$
- École accessible et inspirante (15230) 26 006\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, Madame Annick Gagné, il est résolu d'adopter que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement.

108-CÉ-22-23-38

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 APPROBATION DU PROJET D'UTILISATION DES LOCAUX 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose la direction ;

CONSIDÉRANT que la proposition soumise par la direction répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louise Tremblay, il est résolu :

D'APPROUVER le plan d'utilisation des locaux de l'école proposé par la direction pour l'année scolaire 2022-2023 dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

108-CÉ-22-23-39

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT que deux campagnes de financement ont été choisies pour l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les campagnes de financement choisies sont la vente de chocolat de la compagnie Lamontagne et la vente de bûches de Noël de la Pâtisserie Michaud;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MADAME Annik Carle, il est résolu, d'approuver la décision du conseil d'établissement d'opter pour la vente

de bûches de Noël et la vente de chocolat pour l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 CHOIX DE LA COMPAGNIE DE PHOTOS POUR L'ANNÉE 2023-2024 (INFORMATION)

Le Studio Nancy a été retenu, à nouveau cette année, pour les photos de l'année scolaire 2023-2024.

9.5 BILAN DU PLAN D'ACTION POUR COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2022-2023 (INFORMATION)

Madame Annick Gagné relate le bilan du Plan d'action pour combattre l'intimidation et la violence pour l'année scolaire 2022-2023. Elle mentionne que toutes les animations prévues au plan cette année ont été réalisées.

Madame Kathya Paquin souligne le travail effectué et félicite l'équipe d'intervenants ayant accompli le tout.

Madame Kathya Paquin donne quelques informations concernant le protecteur de l'élève national pour l'année scolaire 2023-2024.

9.6 CHOIX DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS 2023-2024

Il est déterminé que la date de l'Assemblée générale 2023-2024 sera le mardi 12 septembre 2023.

9.7 CHOIX DE LA DATE DU 1ER CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Il est déterminé que le premier conseil d'établissement 2023-2024 se tiendra le mercredi 11 octobre 2023. Le calendrier des réunions du CÉ sera alors présenté.

9.8 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DONT LE CONTENU APPARTIENT AUX ENSEIGNANTS

Le calendrier est présenté aux membres pour information.

Il est déterminé que les journées du 8 janvier 2024 et du 19 avril 2024 seront les journées pédagogiques dont le contenu appartient aux enseignants.

9.9 ORGANISATION DU SOUPER DE FIN D'ANNÉE

Un souper se tiendra au salon du personnel de l'école, en date du mardi 13 juin, à compter de 18 h 30. Un choix de menu concocté par Les sœurs Clément sera offert.

9.10 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR Daniel Lamer, il est résolu:

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

D'APPROUVER que soit réclamé aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2022-2023 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-22-23-41

9.11 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La capsule sur le budget sera envoyée aux nouveaux membres du CÉ avant la prochaine rencontre, qui se tiendra le 13 juin 2023.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Horaire de juin

Nous avons la responsabilité d'offrir un service aux élèves jusqu'au 23 juin inclusivement. Il y aura donc des activités et de la surveillance jusqu'à la fin du calendrier scolaire.

b) Travaux d'été

La toiture du côté de Qualitech sera refaite;

Nous sommes toujours dans l'attente de la rénovation du côté secteur gymnase pour l'accueil de l'éducation des adultes pour la prochaine année scolaire;

Plusieurs travaux de peinture sont aussi à planifier pour l'été.

c) Cours d'été

Ils seront offerts du 21 juillet au 1^{er} août. Ils seront dispensés en ligne au coût de 250,00\$ et la reprise d'examen, quant à elle, sera offerte gratuitement.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Le rapport de la direction s'est fait tout au long de la rencontre. Parmi les faits saillants, notons le départ de M Dominic Vincent, technicien en organisation scolaire ainsi que celui de Mme Kathya Paquin, directrice, qui poursuivra un nouveau mandat aux écoles primaires de Louiseville. Le poste de M Vincent sera affiché. Quant à celui de Mme Paquin, il sera occupé par Madame Myriam Lemay.

12. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, MADAME Louise Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 20h40.